LA VIE SPORTIVE

LES GRANDES RÉUNIONS PUGILISTIQUES

Le quatrième gala du B. C. Lillois *s'est déroulé* dans une salle en délire

ONGENAET, DASSONVILLE et CABOCHE ont été les grands triomphateurs au cours de cette splendide réunion

Pour commencer, il y avait une ambiance toujours très acide et Dassonville, ressantes [illegible] plus efficace et plus précis dans Boxing-C [illegible]

[illegible] va à Dassonville, mais [illegible] rappandit frénétiquement [illegible] qui ont fourni un [illegible] combat.

Caboche a le punch

En 8 x 3'. — Degrande, 60 kil. 600 B.C.L. contre **Caboche**, 59 kil. 800 (Wingles).

Match de courte durée, mais combien passionnant. Au coup de gong Degrande part rapidement et pratique une boxe [illegible] et [illegible] Caboche répond du tac au tac et [illegible] par des swings et crochets [illegible] indispensent le Lillois. A [illegible] troisième il en est encore ainsi, mais à la troisième Caboche « cuelle » soit adversaire par un uppercut au foie qui, entouré Degrande au dapé pour 9 secondes. Ce dernier reprend courage tout avec courage mais Caboche [illegible] rendre son exploit. Degrande [illegible] pour 9 secondes. Ce dernier reprend courage tout avec courage mais Caboche [illegible] son exploit. Degrande [illegible] Ongenaet, [illegible] pour tenter de [illegible] secondes. On assiste cependant à de furieux échanges de [illegible] lesquels le représentant du B.C.L. affirme une plus grande puissance. A la seconde reprise les deux athlètes [illegible] tactique et se donnent complètement. Hu à l'occasion de placer un crochet du droit qui fait rate. Ongenaet ne perd pas le Nord et en profite pour contrer le Nœuxois avec une telle force que ce dernier s'écroule pour [illegible] secondes. Immédiatement [illegible] Ongenaet recidive et H. [illegible] à terre pour six secondes. Le courageux Artésien se relève complètement « groggy » et une nouvelle [illegible] Ongenaet se précipite pour en finir. A ce moment il se fait [illegible] par un coup de [illegible] et à sol [illegible] va à terre [illegible] se relever de suite. Un nouvel échange et les deux hommes vont [illegible] au moment précis où le [illegible] Ceci du deuxième [illegible] Pendant la troisième round [illegible] quelques échanges sans importance [illegible] cherchent tous [illegible] à récupérer. A la reprise suivante il en est de même, mais au [illegible] contact Ongenaet, complètement remis, reprend le combat [illegible] même allure qu'au départ et à une des sorties de « clinch » il [illegible] deux droites en moulinet qui [illegible] adversaire.

Très justement le combat est arrêté au profit d'Ongenaet qui accepte par la suite un match-revanche que lui demande le courageux Hu.

A leur descente du ring les deux boxeurs sont acclamés frénétiquement par un public debout transporté par cette belle bataille.

Ongenaet gagne après un match émouvant

En 10 x 3'. — Ongenaet, 65 kil. B.C.L. contre **Hu Florentin**, 65 kil. C.S.C. Noeux-les-Mines.

Ce match fut l'apotheose de cette réunion. Des [illegible] coup de gong les adversaires sont en action. Hu se [illegible] Ongenaet [illegible] pour tenter de [illegible] secondes. On assiste cependant à de furieux échanges de [illegible] lesquels le représentant du B.C.L. affirme une plus grande puissance. A la seconde reprise les deux athlètes [illegible] tactique et se donnent complètement. Hu à l'occasion de placer un crochet du droit qui fait rate. Ongenaet ne perd pas le Nord et en profite pour contrer le Nœuxois avec une telle force que ce dernier s'écroule pour [illegible] secondes. Immédiatement [illegible] Ongenaet recidive et H. [illegible] à terre pour six secondes. Le courageux Artésien se relève complètement « groggy » et une nouvelle [illegible] Ongenaet se précipite pour en finir. A ce moment il se fait [illegible] par un coup de droite [illegible] et à sol [illegible] va à terre [illegible] se relever de suite. Un nouvel échange et les deux hommes vont [illegible] au moment précis où le [illegible] Ceci du deuxième [illegible] Pendant la troisième round [illegible] quelques échanges sans importance [illegible] cherchent tous [illegible] à récupérer. A la reprise suivante il en est de même, mais au [illegible] contact Ongenaet, complètement remis, reprend le combat [illegible] même allure qu'au départ et à une des sorties de « clinch » il [illegible] deux droites en moulinet qui [illegible] adversaire.

Très justement le combat est arrêté au profit d'Ongenaet qui accepte par la suite un match-revanche que lui demande le courageux Hu.

A leur descente du ring les deux boxeurs sont acclamés frénétiquement par un public debout transporté par cette belle bataille.

LA RÉUNION DE RÉCUVERTURE A ROUBAIX

Il est vraiment regrettable que les organisateurs n'aient pu disposer de la salle Watteneez et que cette réunion dut se dérouler dans la Salle de l'Académie des Sports. Une fois de plus elle se révéla trop petite pour contenir la foule des amateurs venus pour assister à cette réunion de réouverture.

Les opérations furent rondement menées et cinq sur sept des combats se terminèrent avant la limite. Le plus beau d'entre eux fut néanmoins celui qui opposa Dehoucq à Dhondt. Ce dernier alla plusieurs fois au tapis mais, courageusement, il repartit à la bagarre. Il fut battu certes, mais non sans avoir opposé une magnifique résistance.

Avec ces deux hommes, les vainqueurs que sont Segard, Mathys et les frères Henneuse se firent particulièrement remarquer et apparaissent comme des concurrents sérieux aux prochains championnats du Nord.

La réunion était présidée par M. Vanherge, maire de Roubaix. M. Castel, qui représentait la direction de la boxe, rendit les décisions en sa qualité de juge-arbitre. Le directeur des combats fut M. Guns, de Tourcoing, le service médical était assuré par M. le docteur Felix Richir.

Voici les résultats :

3 rounds de 2 minutes. — Binteln, 60 kilos (U.S.A.) bat Dumalin, 60 kg. (A.S.R.) par abandon au 2e round.

Defer, 53 kilos (U.S.A.) bat Delétre, 53 kilos (A.S.R.) aux points.

3 rounds de 3 minutes. — A. Henneuse, 53 kilos (A.S.R.) bat Facon, 53 kilos (Wattrelos) par k.-o. au 2e round.

R. Henneuse, 47 kilos (A.S.R.) bat Verhaegen, 50 kilos (U.S.A.) par k.-o. au 2e round.

Dehoucq, 58 kilos (Salle Pottier) bat Dhondt, 58 kilos (U.S.A.) aux points.

Mathys, 64 kilos (A.S.R.) bat Willay, 64 kilos (U.S.A.) par k.-o. au 2e round.

Segard, 60 kilos (A.S.R.) bat Van Peteghem, 60 kilos (U.S.A.) par k.-o. au 2e round.

RÉSULTATS PARISIENS

A l'Elysée-Montmartre, Levasseur a battu Ollive aux points, au titre de la demi-finale du championnat mi-lourd. Levasseur rencontrera Besneux pour le titre.

De son côté, le **Lensois Al. Renet** a battu Corsin par k. o. à la 6e reprise.

CYCLISME

Goutal est champion national des routiers

Comme par le passé, le Championnat de France des routiers s'est déroulé à Monthléry. L'épreuve a donné les résultats suivants :

1. Goutal, 5 h. 37' 35", moyenne horaire 35 km. 337 ; 2. Virol ; 3. Lauck ; 4. Debenne ; 5. Le Guevel ; 6. Oubron ; 7. Roggier ; 8. Cloarec ; 9. Laurent.

LES RÉSULTATS

District Terrien

GROUPE A

Excelsior : 1 - U.S. Wasquehal : 0.
O. Marcq : 1 - U.S. Tourcoing : 8.
O. Lillois : 2 - R.C. Roubaix : 4.
E.S. Roncq : 0 - Iris Club : 2.
S.C. Fives : 5 - A.S.C. Hellemmes : 1.
Armentières : 3 - Haubourdin : 3

LE CLASSEMENT

	J	G	N	P.	Pts
Stade Roubaisien	29	21	2	6	73
R.C. Roubaix	29	18	6	5	71
O. Lillois	30	19	2	9	70
S.C Fives	30	16	5	9	67
Iris Club	30	15	7	8	67
O. Marcq	30	16	3	11	65
Armentières	29	15	5	9	64
Haubourdin	30	14	6	10	64
U.S. Tourcoing	28	17	0	11	62
Excelsior	29	15	3	11	62
Hellemmes	30	12	2	16	56
U.S. Wasquehal	27	10	3	14	50
A.S. Lomme	29	6	6	17	47
O.S. Halluin	29	5	2	22	42
E.S. Roncq	29	2	6	21	39
F.C. Marquette	28	1	5	22	35

R. C. ROUBAIX BAT O. LILLOIS PAR 4 A 2

Devant de nombreux sportifs venus assister à ce match important, les Roubaisiens qui forment un onze athlétique, ont dispose des Lillois courageux mais manquant du metier que possèdent leurs vis-à-vis.

D'entrée le jeu est vif, les Lillois font une belle exhibition mais la classe parle, les Roubaisiens exercent une pression qui va s'accentuant jusqu'au moment ou sur un loupe, barre du Racing, signe le 1er but de la partie. Les Olympiens procèdent par échappées et sont bien près de marquer, mais le centre avant lillois profite des buts trop faciles (deux faits (et ceci à trois reprises), il réussit à se rachéter et trompe le goal roubaisien quelques minutes avant la mi-temps.

Au repos : 1 à1.

Le jeu reprend à toute allure et, à la 49e minute, les Lillois qui dominent concrètement leur bel effort par un superbe shoot de l'aller droit Cappelle qui laissa pantois le gardien roubaisien.

Le premier quart d'heure de la seconde mi-temps est nettement pour les Lillois, mais Roubaix s'ébranle ensuite. Sans forcer, la belle mécanique roubaisienne marque par Dujardin, son 2e, son 3e et enfin son 4e but par des shoots d'une puissance et d'une precision bien dignes de cet excellent joueur.

FIVES bat HELLEMMES 5 à 1

Le match comptant pour le championnat qui mettait aux prises l'Association Sportive des Cheminots d'Hellemmes et le Sporting Club Fivois s'est déroulé sur le terrain Jules Lemaire dimanche, à 16 heures. Ce fut une partie superbe, jouée avec vivacité et brio de part et d'autre.

L'on assista, en première mi-temps, à quelques belles offensives des Hellemmois sans résultat appréciable. Fives domine fortement et c'est grâce aux arrêts impeccables du gardien de but hellemmois que la marque ne fut pas supérieure.

Vers la 36e minute, peu de temps après le premier but pour les Hellemmois, ceux-ci forcèrent l'allure pour essayer un deuxième but, mais sans succès.

A la mi-temps : 1 but partout.

A la reprise, le jeu apparaît moins lié de prime abord, mais Fives met le gardien de but d'Helmmes sur les dents.

Par quatre fois, l'ailier gauche fivois Godon lança dans les bois adverses.

En résumé, très belle partie, avec néanmoins un net avantage de la part des Sportingmen qui jouèrent avec homogénéite et un courage à féliciter.

COMMENT LES BUTS FURENT MARQUES

Le premier but de la partie est acquis pour Fives à la 22e minute, sur centre de Sommerlinck, ailier droit ; l'avant centre Thibaut reprend et lance un bolide qui est bloqué par le gardien des Cheminots, puis relâche dans les bois.

A la 35e minute, sur coup franc à 25 mètres, un cafouillage se produit et l'avant-centre hellemmois Pennel reprend et égalise la marque.

La mi-temps est sifflée sur ce résultat.

A la reprise, Sommerlinck passe centre avant. Fives prend l'avantage et domine nettement.

Le 2e but est réalisé par l'ailier gauche Godon à la 15e minute, sur descente de Sommerlinck qui passe à l'ailier droit Gelper et ouverture à gauche de celui-ci.

Trois minutes plus tard, le même Gelper récidive et sur une passe faite à Godon, celui-ci rentre le 3e but de la tête.

A la 36e minute, sur degagement en hauteur du centre avant, Dudziak passe à Godon qui réalise une fois de plus.

Trois minutes plus tard, le cinquième but est accordé. Sur cafouillage, Sommerlinck lance la balle que le gardien hellemmois bloque mal et lache ; fort opportunément, Sommerlinck reprend et passe à Godon qui place victorieusement.

En lever de rideau, une très jolie partie fut disputée entre les réserves de l'Iris et de Fives. Les Irismen l'emportèrent de justesse par 2 à 1.

EXCELSIOR R. T. BAT U. S. WASQUEHAL PAR 1 A 0

De football il n'y en eut point au cours de cette rencontre de liquidation. De chaque côté on sembla accorder un certain intérêt au résultat et le jeu pratiqué fut, de ce fait, très quelconque.

De plus, tandis que l'Excelsior présentait une formation une fois de plus modifiée, Wasquehal alignait plusieurs hommes sur lesquels des réserves furent deposées. Cette première restriction en amena naturellement une autre sur la qualification de Pottier et de Debacker qui ont joué plusieurs fois en équipe ex-pros.

Ces petites chinoiseries dûment transcrites, la partie se déroula sous la direction de M. Rousseau qui arbitra d'ailleurs d'excellente façon.

Si les Roubaisiens eurent pour eux la première mi-temps, les Wasquehaliens bénéficièrent de la seconde. Durant les dernières quarante-cinq minutes, en effet, ils imposèrent leur jeu et ceci surtout grâce à l'activité et à la sûreté de leur demi-centre Dufour qui fut hier le meilleur homme sur le terrain.

Mais il ne suffit pas de dominer, il faut aussi marquer... et les avants wasquehaliens pourtant excellents shooteurs, ne parvinrent pas à franchir le rideau défensif formé par Forment et Koudèle, protégeant parfaitement un Pottier toujours brillant.

Pourtant, de nombreuses fois la défense roubaisienne sembla devoir être battue, notamment dans les premières minutes de la reprise puis, sur la fin de la partie. Le point sembla même acquis, mais la barre renvoya la balle.

Le seul point fut marqué à la 11e minute de jeu par Péot à la suite d'un premier centre de Filez repris par Péot qui recentra à son tour.

Dans l'ensemble, l'Excelsior mérite sa victoire et ceci surtout en raison de sa première mi-temps qui le fit dominer confortablement son adversaire, mais il n'en demeure pas moins que le très beau retour de Wasquehal eut pu lui valoir le match nul.

Les meilleurs furent à Wasquehal : Dufour, Michelski, Devrieze et l'inter droit. A l'Excelsior : Filez et Debacker.

LE FOOTBALL NORDISTE

Bientôt le titre de champion pour le Stade Roubaisien ou le Racing Club

ATHLETISME

Les Arrageois ont vaincu les Irismen

Le match entre les deux belles équipes d'Arras et de l'I.C. Lambersart, disputé sur la piste du Stade Guy Lefort, fut magnifique. Les athlètes des deux teams rivalisèrent d'ardeur et certaines épreuves furent vraiment emballantes. Au reste, l'écart de 3 points seulement au classement général, souligne l'âpreté d'une lutte qui fut magnifique de bout en bout.

CADETS. — 80 m. — 1. Denayer (Iris), 9" ; 2. Mollin (Arras) ; 3. Fournier (Iris).

600 m. — 1. Cattelet (Arras), en 1' 35" ; 2. Fayolle (Arras) ; 3. Fourneau (Iris) ; 4. Roucou (Iris).

Saut en hauteur. — 1. Maillet (Iris) 1 m. 50 ; 2. Vermelle (Arras), 1 m. 43 ; 3. Haustraete, 1 m. 41.

Saut en longueur. — 1. Deneyer (Iris), 5 m. 63 ; 2. Molin (Arras), 5 m. 45 ; 3. Cattelet (Arras), 4 m. 98.

Lancement du poids. — 1. Mollin (Arras), 10 m. 29 ; 2. Barlet (Arras), 9 m 70 ; 3. Maillet (Iris), 9 m. 47.

JUNIORS. — 100 m. — Malbranque (Iris), 11' 1/10 ; 2. Gradel (Arras) ; 3. Vallin (Iris).

400 m. — 1. Stien (Iris), 54" 6/10 ; 2. Lyon (Arras) ; 3. Oblin (Arras) ; 4. Berthelet (Iris).

800 m. — 1. Rengot (Arras), 2' 11" 4/5 ; 2. Degardin (Arras) ; 3. Pollet (Iris) ; 4. Vandepinte (Iris).

1.500 m. — 1. Carion (Arras), 4' 25" ; 2. Berthelet (Iris) ; 3. Gradel (Arras).

Poids. — 1. Malbranque (Iris), 10 m. 85 ; 2. Rivière (Arras) ; 3. Rogez (Arras).

Longueur. — 1. Denis (Iris), 6 m. 29 ; 2. Legentil (Arras, 6 m. 01 ; 3. Malbranque (Iris), 5 m. 82.

Hauteur. — 1. H. Vermel (Arras), 1 m. 52 ; 2. Oblin (Arras), 1 m. 48 ; 3. Croquelois (Iris), 1 m. 32.

SENIORS. — 100 m. — 1. Duole (Arras), 11" 3/5 ; 2. Bienvenu (Iris) ; 3. Bonduau (Iris) ; 4. Rogez (Arras).

400 m. — 1. Candelier (Iris), 56" 4/10 ; 2. Dupont (Iris) ; 3. H. Vermel (Arras).

Saut en hauteur. — 1. Commeyne (Iris), 1 m. 65 ; 2. Duole (Arras), 1 m. 57 ; 3. Pichart (Iris), 1 m. 52.

Saut en longueur. — 1. Duole (Arras), 6 m. 30 ; 2. Bonduau (Iris) ; 3. Bomel (Iris).

3.000 m. — 1. A. Campagne (Arras), 9' 38" ; 2. Hochart (Iris), 9' 53" 4/5 ; 3. Guéant (Arras).

Poids. — 1. Deblèvre (Iris), 10 m. 27) ; 2. Bonnell (Arras), 10 m. 16 ; 3. Bienvenu (Iris), 10 m. 16.

Relais. — Juniors (5x4x2x1) : 1. Arras, en 3' 38" 1/10.

Seniors (4x3x2x1x) : 1. Arras, en 2' 14" 1/10.

Classement général. — 1. Arras, 221 points ; 2. Iris Club, 218 points.

HIPPISME

A AUTEUIL

Résultats de la Réunion du Samedi 14 Juin

Prix Emilius (steeple, a vendre), 15.000 francs, 3.800 mètres. — 1. Bois de May (R. Le Fur), à G. Cardineau ; 2. Mistouflet (H. Gleizes), au Comte de Carcaradec.

Mutuel. — Gagnant, 18.00.

Prix Pride of Kildare (haies), 25.000 francs, 3.700 mètres. — 1. Mon Collier V (R. Poincelet), à L. Lemaître ; 2. Majid (R. Vaisseler), au Baron de Bourgoing ; 3. Révérendor (R. Bates), à J. Décrion.

Non placés : Shadouf, Esculape, Florinette, Frico, Méandre, Pancrace (tombé), Poisson d'Avril IV (tombé), Anchois (tombé). — 11 partants.

Mutuel. — Gagnant, 21.00 ; placés, 8.50 ; 66.50 ; 9.00.

Prix Royal Juniors (haies), 50.000 francs, 3.000 mètres. — 1. Isolato (R. Le Fur), au Comte de Rivaud ; 2. Marathon (A. Bates), à G. Anselmi ; 3. Mr Smith (L. Vaixelilech), à E. Burkhardt.

Non placés : Le Flutian, Fresco, Hespérie, Vive Fortas, Duke, Dumb Lady, Méril, Zine (tombé). — 11 partants.

Mutuel. — Gagnant, 68.00 ; placés, 15.50 ; 17.50 ; 27.00.

Prix Saint-Sauveur (steple, handicap), 50.000 francs, 4.100 mètres. — 1. Kerfany (N. Pelat), à Mme Ch. Barllier ; 2. Milan (J. Frigoul), à G. Debray.

Non placés : Roi Chevalier, Ibis VIII. — 4 partants.

Mutuel. — Gagnant, 10.50 ; placés 6.50 ; 6.00. — Jumelé : 20.50.

Grande course de haies d'Auteuil, 300.000 francs, 5.000 mètres. — 1. Short (M. Bonaventure), à René Bédel ; 2. Triancourt (S. Rochet), à T. Boucherot ; 3. Walk By (R. Poincelet), au Comte de Talhouët-Roy.

Non placés : Quinault, Duralumet, Laneret, Evohé II, Royal Kidney, Galimafré, Almanzor, Mérigo, Mario. — 12 partants.

Mutuel. — Gagnant, 67.00 ; placés, 10.50 ; 6.50 ; 15.00.

Prix Stanley (stepie), 30.000 francs 3.500 mètres. — 1. Barboteur (N. Pelat), à E. Adam ; 2. Régalia III (A. Gilli), à J.-M. Sion.

Non placés : Marquis II, Treize, Mai, Chandernagor, Violiste. — 6 partants.

Mutuel. — Gagnant, 10.00 ; placés 7.50 ; 14.00. — Jumelé : 29.00.

Prix Régalia (haies, handicap) 30.000 francs, 3.000 mètres. — 1. Mathos (M. Mantelin), à G. Courtois ; 2. Kergula (R. Bates), à L. Duval-Lemaire ; 3. Balafré (A. Sauli), à G. Mathieu.

Non placés : Smaragda, Auverpin, Médium, Montfort, Belle Aurore (tombée), Mortemer, Dark Bear, Fée Rageuse (tombée), Kami. — 12 partants.

Mutuel. — Gagnant, 28.00 ; placés, 10.50 ; 10.50 ; 7.50.

Victoire de « Le Pacha » dans le « Grand Prix du Jockey-Club »

Dimanche, à Longchamp, s'est disputé le « Prix du Jockey-Club », pièce-vedette du magnifique programme de la journée.

Richement dotée de 400.000 francs, cette importante épreuve classique a été enlevée brillamment par le 1a vorg « Le Pacha », qui devançait à l'arrivée Pizzicato et Le Pampre.

Nous publierons dans nos éditions de demain les résultats complets et les rapports officiels des sept épreuves de cette réunion de grand sport.

La L. N. F. A. projette la création d'une Division d'Honneur pour 1941-42

Le Conseil de la L.N.F. a projeté d'organiser pour la saison de football-série prochaine une division supérieure qui ne manquera de donner plus d'ampleur au sport du football si populaire dans notre région.

Reprenant l'excellente formule d'avant le professionnalisme, la L.N.F.A. remettrait en route la fameuse série d'honneur qui fut pour beaucoup dans la progression du football dans nos régions.

Se référant aux droits acquis au terme de la saison 1939-1940, la Ligue du Nord mettrait pour l'exercice prochain, en division d'excellence, les clubs suivants :

U.S. Bruay, O. Lillois, S.C. Fives, U.S.V. Anzin, R.C. Arras, R.C. Roubaix, U.S. Tourcoing, E.S. Bully, Excelsior et R.C. Lens.

T. S. F.

RADIO BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

MARDI 17 JUIN

7 h. : Musique matinale.
7 h. 30 : Informations.
8 h. : Orchestres.
8 h. 45 : Il y a de la joie.
9 h. : Concert varié.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. : Orchestre-Radio.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Concert varié.
14 h. 15 : Sonate pour piano.
16 h. : Informations.
17 h. : « Poèmes de l'Extase »
17 h. 15 : Hamlet.
17 h. 35 : Cycle Schubert.
17 h. 55 : Disques.
18 h. 10 : Orchestre-Radio.
19 h. : Au Bal Musette.
19 h. 45 : Musique de danse.
20 h. 15 : Opérettes célèbres.

AVIS ET COMMUNICATIONS

RÉVISION DES CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE

La Délégation générale du Gouvernement français dans les territoires occupés — Secrétariat d'Etat à la Guerre — communique :

« Beaucoup de combattants s'inquiètent au sujet de la révision des citations. Il est donc necessaire de préciser les conditions dans lesquelles elle s'effectue. **Les indications suivantes sont données en ce qui concerne seulement les citations de l'armée de terre.**

Le décret du 28 mars 1941 a institué une nouvelle Croix de guerre 1939-1940 constituée par la croix de bronze de l'ancienne, suspendue à un ruban vert de 37 millimètres de largeur avec lisere noir à chaque bord et comportant dans le sens de la longueur, cinq raies noires équidistantes. En somme cette décoration est semblable à la Croix de guerre 1914-1918, mais les raies rouges du ruban sont remplacées par des raies noires.

En ce qui concerne les citations accordées par les autorités de l'armée de terre, auront droit au port de cette nouvelle Croix de guerre :

1° Les décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire pour faits de guerre, ces distinctions comportant l'attribution de la Croix de guerre avec palme. Mention de cette attribution est faite sur l'extrait de notification individuelle ou sur le « Journal Officiel » ;

2° Les bénéficiaires de citations accordées postérieurement au 1er avril 1941. Ces citations ne peuvent être accordées que par le général commandant en chef les forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la Guerre et, pour les grands blessés seulement, par les généraux commandant les divisions militaires ;

3° Les bénéficiaires de citations accordées avant le 1er avril 1941, homologuées après révision et dont les noms seront publiés en fascicules spéciaux annexés au « Journal Officiel » à partir du 1er juin 1941.

Les numéros du « Journal Officiel » dans lesquels paraîtront ces listes seront indiqués dans la Presse.

L'examen des citations révisées a été fait dans un esprit de très large bienveillance, notamment pour les combattants de l'avant. Seules, ne seront pas homologuées, les citations accordées en série sans mentionner un acte nettement caractérisé et d'autres qui, sans aucun doute, ne répondaient ni à la lettre ni à l'esprit du décret instituant la Croix de guerre.

D'ailleurs, **les citations non homologuées** et qui ne donnent pas droit au port de la nouvelle Croix de guerre, sont acquises à leurs bénéficiaires. Elles resteront inscrites sur leurs pièces matricules. Leur libellé sera seulement accompagné de la mention « ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre ». **Elles demeureront pour ceux qui les ont obtenues, le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir au cours de la guerre.**

Le port du ruban vert et rouge de la croix actuelle dont la suppression avait été initialement prévue pour le 1er juin sera autorisé jusqu'au moment où les intéressés auront pu voir dans l' « Officiel » leur citation homologuée.

Une fois toutes ces homologations parues, cette autorisation sera supprimée à une date qui sera fixée au « Journal Officiel ». A partir de cette date, seul le port du nouveau ruban sera autorisé.

***

Il est rappelé en outre que tous les mobilisés qui remplissent les conditions fixées par le décret du 27 décembre 1940 pour avoir la qualité de combattant, auront droit à la Croix du Combattant 1939-1940, dont le ruban est bleu horizon verticalement barré de raies noires. »

UN AVIS DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE A SES RESSORTISSANTS DU NORD DE LA FRANCE

La Croix-Rouge de Belgique dont le siège est, pour le Nord, 14-16, rue Mazagran, à **Lille**, nous communique :

1° **Colis du Soldat.** — Les familles belges du Nord ont encore des prisonniers en Allemagne peuvent s'adresser à nos services pour l'envoi de colis. Prix des colis : 1 kilo, 40 fr. ; 2 kilos, 80 fr. Il suffit de nous faire parvenir le montant (Chèques Postaux Lille 487-81) et l'étiquette réglementaire.

Pour les familles belges nécessiteuses, il suffit de nous faire parvenir simplement l'étiquette et l'adresse exacte du prisonnier et de la famille qui fait la demande.

2° **Correspondance.** — Pour pouvoir correspondre avec les prisonniers belges, il faut aussi la carte réglementaire. La Croix-Rouge de Belgique peut par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Allemande et Suisse correspondre avec les pays étrangers, au moyen de bulletins spéciaux.

On peut se procurer ces formules au local de la Croix-Rouge de Belgique, 14-16, rue Mazagran, à Lille tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 14 h. 30 à 17 heures.

3° **Enfants chétifs.** — La Croix-Rouge de Belgique aura l'occasion de placer un certain nombre d'enfants chétifs et avant besoin de grand air, à la campagne en Belgique ou en Suisse, pendant les mois d'août et de septembre.

Pour les conditions d'admission, les familles belges sont priées de s'adresser à M. l'abbé Wanyn, aumonier diocesain des Belges, 14, rue Mazagran, à Lille, le vendredi et le samedi matin de 9 à 12 heures.

Demain, tirage de la LOTERIE NATIONALE

1 - 12

11.233

ANNONCES LÉGALES

Etudes de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons et de Me Pierre DUCATEZ, avoué à Valenciennes, 30, rue Delsaulx.

PUBLICATION LEGALE

VENTE SUR LICITATION

au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes

VILLE DE VALENCIENNES et COMMUNE DE MARESCHES

UNE MAISON ET UNE PROPRIETE

L'adjudication aura lieu le Lundi 28 Juillet 1941, à 14 h.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Valenciennes, le trois avril mil neuf cent quarante-et-un enregistré, aux requête, poursuites et diligences de :

1° Madame Céline PERIN, sans profession, demeurant à **Follainville par Mantes Gassicourt** (Seine-et-Oise), rue Louise Michel, veuve de Monsieur Arthur LEFEBVRE.

2° Madame Renée Lucienne LEFEBVRE, sans profession, demeurant à **Follainville**, rue Louise Michel, épouse divorcée de Monsieur Léon MALARD, suivant jugement du Tribunal civil de la Seine du 24 Juillet 1937 transcrit le 11 Decembre 1937 en marge de l'acte de mariage

3° Monsieur François Ferdinand MOLLET, demeurant à **Corbie** (Somme) agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur de :

a) Claude Ferdinand Arthur MOLLET ;

b) Georgette Françoise Louise MOLLET, ses deux enfants mineurs issus de son union avec dame Louise Eugénie LEFEBVRE, decedee.

Ayant pour avoué Me Pierre DUCATEZ.

Il sera le Lundi **vingt-huit Juillet 1941**, à 14 heures en l'étude de Me René DELCOURT-BAVIERE, Notaire à Valenciennes, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, conformément à la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

I. Arrondissement de Valenciennes Ville de Valenciennes

UNE MAISON sise à Valenciennes, 18, rue Emmanuel Rey à l'angle de la rue Fernig, comprenant : cave, au rez-de-chaussée, porte sur la rue Emmanuel Rey et porte sur la rue Fernig, couloir, salon, salle à manger, cuisine, arrière-cuisine, cour et buanderie ; au 1er étage, une chambre sur la rue Emmanuel Rey et un appartement de 2 pièces sur la rue Fernig ; au 2e étage, mansarde et grenier. Eau, gaz et electricité.

Cette maison est louée verbalement et sera vendue avec tous droits à indemnités pour dommages de guerre y attachés et les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

Quarante-cinq mille francs 45.000 00

II. Arrondissement d'Avesnes Commune de Mareschés

UNE PROPRIETE sise à **Maresches**, lieudit « Galère » ou « La Caudellerie » dénommée « Le Moulin du Gravier », sur le chemin V.O. N° 7 dit du Quesnoy, comprenant : Grande maison d'habitation, écurie, petite maison, garages, atelier, chute d'eau sur la Rhonelle, jardin et pâtures, le tout d'une contenance globale d'après arpentage de 62 ares 76 centiares, repris au cadastre sous les N°s 650, 651, 652, 653 et 696 tenant au chemin V.O. N° 7 à Monsieur Dupont-Lanselle, Mademoiselle Juliette Sueur, Monsieur Abel Maliet et Madame veuve Régnier et traversée par la Rhonelle

MISE A PRIX :

Cette propriété sera exposée en vente et les enchères seront reçues sur la mise à prix globale de :

Quatre-vingt mille francs 80.000 00 avec faculté de division en 2 lots, savoir :

1er Lot : Grande maison, écurie, garage et terrain repris au cadastre sous les Nos 650 et 651, pour une contenance de 13 ares 25 centiares.

MISE A PRIX ..... **42.500 fr.**

2e Lot : Petite maison, atelier, garage, chute d'eau, atelier et pâture, le tout repris au cadastre sous les numéros 652, 653 et 696 pour une contenance de 49 ares 64 centiares

MISE A PRIX ..... **37.500 fr.**

Cette propriété est libre d'occupation et sera vendue avec tous droits à indemnités pour dommages de guerre.

CHARGES ET CONDITIONS

L'adjudication aura lieu en outre aux charges clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Me René Delcourt Bavière, notaire à Valenciennes et déposé en son étude

AVIS IMPORTANT. — Conformément à la loi du 16 Novembre 1940 sur les opérations immobilières, seules les personnes qui auront préalablement obtenu de Monsieur le Préfet du Département du Nord, l'autorisation de porter des enchères seront autorisées à enchérir.

La présente insertion ayant notamment lieu en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Valenciennes en date du 17 Mai 1941 enregistrée, en exécution du décret du 29 Novembre 1939 article 4, dans le mois qui suivra ladite insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1er Septembre 1939, relatif aux actions en Justice et aux délais de procédure intéressant les mobilisés, pourra former opposition motivée à la levée de suspension des délais par simple lettre recommandée adressée à Monsieur le Greffier du Tribunal civil de Valenciennes.

S'adresser pour tous renseignements à :

1° Me René DELCOURT BAVIERE, Notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

2° Me Pierre DUCATEZ, avoué à Valenciennes, 30, rue Delsaulx, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Valenciennes, le 14 Juin 1941 par l'avoué soussigné.

(Signé) P. DUCATEZ.

Enregistré à Valenciennes A.J., Juin 1941. Reçu vingt francs. Le Receveur contrôleur

(Signé) HOLLANDE.

16.559

M. PARSY Jules

Licencié en Droit

176, rue de Guisnes, TOURCOING

CESSION. — Deuxième Publication

Par acte S.S.P. en date à Tourcoing du 28 mai 1941, enregistré le 3 juin, folio 11, case 8, Monsieur **LESCROART Robert** a cédé à Monsieur **Paul LADSOUS** son fonds de commerce d'**alimentation générale, légumes et primeurs**, qu'il exploite à **Tourcoing**, 69, rue du Tilleul

B.O.V.C. du 14 Juin 1941

Les oppositions seraient valablement reçues en le cabinet de M. PARSY Jules, licencié en droit, rue de Guisnes, 176, à Tourcoing, où les parties ont élu domicile, jusqu'au 10e jour qui suivra la présente publication.

10525

PREMIERE INSERTION

D'un acte sous signatures privées en date à **Hautmont** du 12 Juin 1941, enregistré à Maubeuge (Successions) le 12 Juin 1941, vol. 42, N° 8, il résulte que M. **Auguste Stoclet, marchand forain à Hautmont**, rue de la Fontaine et Madame **Germaine Stoclet, épouse Georges Meunier**, demeurant à Hautmont, Grand' Place, ont cédé à M. **Maurice Stoclet, marchand forain à Hautmont**, tous leurs droits indivis dans le fonds de commerce de : **Bonneterie, Epicerie, Graines, Commerce en gros, Chaussures, Confections, exploité à Hautmont, 60**, rue La Fontaine et comme marchands forains.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront faites à Hautmont, rue La Fontaine, N° 38, dans les vingt jours de la seconde insertion.

Pour première insertion : STOCLET.

5508

Quand une femme souffre

C'est presque toujours à cause d'une circulation défectueuse et de la congestion qui en résulte. Les Gouttes Floride qui donnent un sang vif et fluide, calment les nerfs, assouplissent les artères et les veines, procurent à la femme de tout âge une santé parfaite. Les Gouttes Floride suppriment les irregularités et les douleurs, les vertiges, bourdonnements d'oreilles, éblouissements, varices, l'engourdissement des membres et la congestion du visage. Elles évitent les accidents du retour d'âge et prolongent la jeunesse. 12 fr. 25 le flacon. Toutes Pharmacies. 11248

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE, 19 ans, cherche place DEMOISELLE MAGASIN, expérimentée dans alimentation. Bonne education. — Sérieuse. Prendre adresse au « Réveil » 22.111